



Règlement de fonctionnement

Lieu d'Accueil Enfants Parents

1. Ouverture

Les lundis et jeudis de 9h30 à 12h00.
Quelques dates pendant les vacances scolaires.

2. Le personnel

Le LAEP est géré par le CCAS sous la direction d'Evelyne CARRIOU, de son Président Patrick EVENO et de sa vice-présidente Valérie LE BERRIGAUD.

Trois professionnelles de la petite enfance vous accueillent.

3. Public concerné

Les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un ou deux adultes référents (en-dehors des assistantes maternelles) et les futurs parents.

Le lieu est gratuit et ouvert sans inscription.

4. Objectifs

Proposer un lieu d'accueil et d'écoute.

Permettre aux adultes de se retrouver et d'échanger, et aux enfants de partager des jeux.

Conforter et valoriser la parentalité.

5. Accueil

A l'arrivée, nous remercions les parents et les enfants de retirer leurs chaussures (des surchaussures sont à votre disposition).

Les accompagnants notent leur prénom et celui de l'enfant ainsi que son âge.

Les portables sont à utiliser avec discréction, Les appels téléphoniques se passent en dehors de la pièce et il n'est pas autorisé de photographier les autres enfants sans l'accord de leurs parents.

Les professionnelles qui vous accueillent ne proposent pas d'activité spécifique.

En fin de séance, les parents et les enfants sont invités à participer au rangement des jeux et de la salle.

Dans le souci du bien-être de chacun, l'enfant présentant des irruptions cutanées ou de la fièvre ne peut être accueilli sans avoir consulté un médecin.

6. Confidentialité

Ce qui se dit dans ce lieu y reste et ne doit pas être divulgué.

7. Sécurité

Les risques liés aux dommages causés par les enfants sont couverts par la responsabilité civile des parents.

8. Les partenaires financiers

La CAF et la Municipalité de Baden.